

Chanteloup en-Brie

n°159 juillet 2008 - 35^e année

CANTU LUPI

Bulletin
d'informations
municipales



MARNEetGONDOIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

RENTRÉE 2008 : Tous les chiffres !



Ecole :

L'heure de
la rentrée
a sonné !

PAGE 7



Sorties :

Le bilan
d'un été
au CLAJ

PAGE 10



Expo :

Le CMC
expose
salle Van
Dongen

PAGE 16



LE MOT DU MAIRE



En cette rentrée, l'actualité est marquée par l'économie mondiale qui vacille, rajoutant ainsi de l'inquiétude aux problèmes déjà nombreux qui préoccupent l'esprit de chacun : baisse du pouvoir d'achat, augmentation du coût de la

vie et des matières premières, hausse des taux d'intérêts, forte progression de l'inflation, etc.

Comme pour le budget de tous les français, celui de la commune enregistre les effets pervers de ces augmentations. Nous ressentons aussi ce net ralentissement économique au travers des retards pris pour le démarrage de certaines opérations de logements, liés à la crise de l'immobilier et du crédit bancaire.

L'argent public se fait rare. Le désengagement permanent de l'Etat, l'absence de plan de relance de l'économie compliquent l'action des collectivités territoriales en matière de services rendus à la population. Au moment où va s'élaborer le budget communal 2009, il nous faudra être vigilant pour maintenir le cap que nous nous sommes fixé depuis plusieurs années, contenir la pression fiscale.

*
* *

L'avenir se prépare à l'école. Si la rentrée scolaire s'est bien déroulée pour nos « Loupiots » ceux-ci ont découvert de nouveaux rythmes scolaires, l'ajout, en semaine, d'heures de soutien aux élèves en difficulté et de nouveaux programmes.

Espérons que toutes ces réformes leur soient profitables.

Pour clore ce chapitre sur l'école, j'ajouterai que les travaux de construction de la nouvelle maternelle avancent selon le planning prévu (voire le reportage photos dans ce numéro). La halte garderie ainsi que le restaurant scolaire sont déjà hors-d'eau.

Cette année 2008 sera celle du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918. Au printemps dernier, disparaissait Lazare Ponticelli, dernier Poilu de la Grande Guerre. Par devoir de mémoire pour tous ces hommes morts pour la France, le Conseil municipal a pris la décision, à l'unanimité, de baptiser le futur square qui jouxtera la nouvelle école maternelle du nom de trois frères, nés à Chanteloup, morts au champ d'honneur en 1914 et 1918, les frères Guidez. Cet hommage posthume à trois soldats prend, en cette année 2008, un caractère particulièrement émouvant au moment où la Nation vient de rendre les honneurs à dix jeunes militaires, dont un enfant de Montévrain, tombés en embuscade en Afghanistan. Hélas une fois encore, l'Histoire s'avère n'être qu'un éternel recommencement...

*
* *

Je ne voudrais pas terminer cet éditorial sans saluer l'initiative de David et Gaëlle Bouvier, habitants de Chanteloup-en-Brie, qui viennent d'ouvrir une crêperie-grill « les 4 Loups », en lieu et place de l'ancien relais de Fontenelle. Ils relancent ainsi, dans notre commune, une restauration simple, agréable et peu coûteuse qui manquait depuis quelques temps à notre village. Nous ne pouvons que les encourager dans leur entreprise, qui rejoint la volonté de l'équipe municipale de voir se développer d'autres commerces de proximité qui animeront durablement la vie du centre bourg. Je leur adresse toutes mes félicitations et leur souhaite bonne chance.

Bonne lecture de votre Cantu-Lupi. A bientôt.

Marcel OULÉS,
Maire de Chanteloup-en-Brie.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le 19 septembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Viviane LOMAS, M. Nicolas VOSSART et M^{me} Martine BERNADAT, Adjoint(e)s au Maire, M. Bernard BECQUERET et M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, Délégué(e)s, M^{mes} Djamila ACHOUR, Mélanie AKEROYD, Florence ALCON, Véronique TANTER, MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, , Cédric MAIRE, Cédric PETEY, et Jean-Charles PONSOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

M^{me} Maryse THÉAULT (pouvoir M^{me} Pierrette MUNIER), M. Stéphane LAMONTAGNE (pouvoir M. Marcel OULÉS), M^{me} Nathalie TISNÉ (pouvoir M. Ali BOUCHAMA).

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Viviane LOMAS a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2008.

M. le Maire demande aux élus si, après examen du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2008, remis avec leur dossier, ils ont des observations à formuler sur celui-ci. Aucune remarque n'est formulée.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, ET SIGNE, le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin. 2008.

2. Décision modificative n°2-2008.

Madame Pierrette MUNIER précise qu'à la demande du Trésorier de Bussy-Saint-Georges soient effectuées deux opérations de réajustement budgétaire portant sur une somme totale de 220 €.

Ces opérations ne modifient en rien le budget voté lors du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008.

Madame Pierrette MUNIER explique les chapitres concernés :

Chapitre 11 : -220 €

- Compte 6042 : -220 €

Chapitre 67 : + 220 €

- Compte 6711 : +152 €

- Compte 673 : + 68€

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2-2008.

3. Convention de participation financière des Communes extérieures en Classe d'Intégration Spécialisée (CLIS).

M. le Maire informe le Conseil que la Commune ne disposant pas de classes d'accueil spécialisé pour les enfants en difficulté, il est nécessaire de passer une convention avec la ville de Lagny-sur-Marne.

La convention proposée se rapporte à l'année 2007 pour 1 enfant scolarisé en primaire, soit un montant de 824 €.

M. le Maire précise que pour l'année 2008 deux enfants seront concernés par cette disposition.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la convention de participation de Chanteloup-en-Brie et autorise le Maire à signer la convention.

4. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

M. le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été adopté lors du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2004. Il est aujourd'hui nécessaire de pratiquer quelques modifications sur ce document d'urbanisme.

Un Commissaire enquêteur a été désigné par une ordonnance du Tribunal Administratif en date du 03 avril 2008.

Par arrêté municipal, en date du 18 avril 2008, les modalités de l'enquête publique ont été fixées.

Celle-ci s'est déroulée du 02 juin au 02 juillet 2008 avec remise d'un avis favorable par

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

M. Jean-Charles BAUVE, Commissaire Enquêteur, en date du 21 juillet 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

5. Modification des limites Communales entre Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

M. le Maire rappelle que par une délibération en date du 20 mars 2007, un projet d'échange de limites communales avec Montévrain avait été adopté.

Le Contrôle de Légalité ayant demandé que cette décision soit reportée après les élections municipales de mars 2008, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

M. le Maire précise que cet échange permettra entre autre, une meilleure gestion des installations commerciales du Clos du Chêne.

M. le Maire informe que la Commune de Montévrain a voté en termes identiques la modification des limites Communales le 22 mai 2008.

Le Conseil, à l'unanimité,

adopte le principe de modifications des limites Communales :

- des parcelles A 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 68 ; 133 ; 134 et 135 en totalité ; B 26 ; 58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 289 ; 724 ; 725 ; 726 ; 736 ; 738 et 740 pour 13335 m² ; YA 74 en totalité et YA 88 pour 1614 m² appartenant à la Commune de Chanteloup-en-Brie,

- contre les parcelles C 74 et 270 en totalité ; YA 8 en totalité et YA 13 pour 2321 m² appartenant à la Commune de Montévrain selon le plan ci-joint.

6. Délibération concernant l'indemnité de conseil et de budget allouée aux receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Madame Pierrette MUNIER informe avoir reçu une note du Receveur concernant l'adoption d'une délibération portant sur le paiement de l'indemnité due, par la Commune, au Receveur des Impôts.

Au compte 6225 du Budget voté le 11 avril 2008, une somme de 700 € a été provisionnée.

Il convient, pour la durée du mandat, d'entériner le principe de cette indemnité.

Pour 2008, elle s'élève à 563,12 € à laquelle il faut ajouter une indemnité de budget de 45,73 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le paiement de l'indemnité de Conseil et de Budget au Receveur des impôts.

7. Approbation du Coordonnateur de sécurité et protection de la santé pour l'école Maternelle et la Halte-Garderie.

M. le Maire informe que la Société CORBICE a décidé de dénoncer son contrat Coordinateur, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) en date du 25 juillet 2008 pour le suivi des travaux de l'école maternelle et de la halte-garderie.

M. le Maire informe de la nécessité de choisir un nouvel intervenant Coordinateur, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

M. le Maire indique que l'article 28 du Code des Marchés Publics permet une consultation en vue d'un marché en procédure adaptée. Les sociétés classées 2,3,4,5 sont à nouveau consultées.

Après analyse des propositions faites par le mandataire EPA-MARNE, M. le Maire fait part de la proposition de la Commission d'appel d'offre, réunie le 1er septembre 2008, de retenir la Société QUALI-CONSULT Sécurité pour un montant de 9275 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la Société QUALI-CONSULT Sécurité pour un montant de 9275 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise le mandataire, EPA-MARNE, à clôturer le marché résilié de la Société CORBICE et à signer le marché de QUALI-CONSULT Sécurité.

8. Délégation de compétences consenties au Maire par le Conseil Municipal.

M. le Maire informe que le Contrôle de Légalité souhaite un ajustement des points n°2, 3, 15, 16, 17, 20 et 21 de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008 portant sur les délégations de compétences consenties au Maire en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les ajustements suivants :

2. De fixer, dans les limites déterminées par délibération annuelle du Conseil Municipal, au moment du vote du budget des tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3. De procéder, dans les limites fixées par délibération suivant nécessité au cas par cas du Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, soit à la hauteur de 500 000 €,

16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les mêmes actions intentées contre elle, après vote au cas par cas par le Conseil Municipal,

17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, aucune limite n'étant fixée par le Conseil Municipal,

20. De réaliser les lignes de trésorerie après délibération du Conseil Municipal,

21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, à hauteur de 500 000 €.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint au maire en cas d'empêchement du Maire.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

9. Demande d'ouverture dominicale par la Sarl Bylsine pour son enseigne Alain Afflelou sur la Zac du Clos Du Chêne.

M. le Maire informe de la demande d'avis, adressée en date du 23 juillet 2008 par Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi de Seine-et-Marne, par la Société Bylsine concernant l'ouverture dominicale de son magasin Alain Afflelou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

émet un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié, formulée par la SARL BYLSINE pour son magasin Alain Afflelou.

10. Dénominations des voiries communales sur la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre.

M. le Maire propose au Conseil de choisir la dénomination des voiries Communales sur la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre, des opérations CFH et Kaufman et Broad.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte :

1° Sur l'opération CFH : la dénomination de l'Allée des Erables par 16 voix, L'Allée des Aulnes a obtenu 3 voix.

2° Sur l'opération Kaufman et Broad : la dénomination de l'Allée de l'Epi par 9 voix, L'Allée de la Fenaison a obtenu 7 voix et 3 absentions

3° Petit square à côté de l'école maternelle du " Cantou " :

« square des Trois Frères GUIDEZ », Morts pour la France (1914 - 1918).

11. Questions diverses.

M. le Maire fait part du bilan de la rentrée qui s'est déroulée dans de bonnes conditions.

M. le Maire indique que cette année les effectifs sont de 75 enfants en maternelle et de 163 enfants en élémentaire.

(Suite page 6)

M. le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres a retenue pour une durée d'un an la Société R. G.C pour la restauration scolaire et la Société T.E.P pour l'entretien du CLSH et d'une partie de l'école élémentaire.

M^{me} LOMAS, Adjointe au Maire, chargée de la jeunesse, présente le bilan de l'activité du CLAJ pendant l'été.

M^{me} BERNADAT Adjointe au Maire, chargée de la culture présente les activités culturelles pour la saison 2008-2009.

M^{me} BEAUVIRONNET fait un point sur les actions en cours du comité consultatif vie citoyenne.

LA SEANCE EST LEVÉE A 22 h 55.

LE MAIRE
Marcel OULÉS

EN DIRECT DU CANTOU



Retrouvez dans vos prochains bulletins municipaux et sur le site de la mairie –www.mairie-chanteloup-en-brie.fr– l'état d'avancement du chantier de la future école maternelle. Au 9 septembre, la halte-garderie et le restaurant scolaire étaient déjà « hors-d'eau » lors de la première série de quatre photos (en haut droite et gauche). D'un point de vue technique, cela signifie que le gros-œuvre est terminé (murs extérieurs édifiés) et que la toiture est posée.

La seconde série de photos (dessous), qui date du 2 octobre, montre qu'en un peu moins d'un mois les travaux ont bien avancé, surtout au niveau de l'école -le bâtiment que l'on aperçoit directement lorsqu'on longe le chantier-. La structure bois est en place et gageons qu'au moment où vous lirez ces quelques lignes, le bâtiment aura également reçu sa couverture. A suivre donc...



« DES NOUVELLES DE LA RENTREE 2008 »

Le groupe scolaire du Loupiot compte : **236 élèves.**

En maternelle : 73 élèves répartis en trois classes.

La Direction est assurée par Mme Sanesteban Marie-Anne

Petite section : 21 élèves avec Mr Pierre Agostini

Moyenne section : 27 élèves avec Mme Naline Frish

Grande section : 25 élèves avec Mme Marie-Anne Sanesteban.

L'effectif des ATSEM est de deux agents à temps plein et d'un agent à temps partiel.

Achat de mobilier : couchettes empilables

En élémentaire : 163 élèves répartis en sept classes.

La Direction est assurée par Me Sophie Bourdin-Suret qui est remplacée par Me Delphine Fernandes durant sa journée de décharge, destinée à assurer ses fonctions de Directrice, le lundi.

CP : 23 élèves avec Me Stéphanie Berthet

CP-CE1 : 17 élèves avec Mme Sylvie Goncalves dont (11 CP et 6 CE1)

CE1 : 20 élèves avec Me Sophie Bourdin Suret et Mme Delphine Fernandes



CE2 : 29 élèves avec Mme Anne Sophie Illien

CE2-CM1 : 24 élèves avec M. Jean Christophe Girard et Me Delphine Fernandes dont (7 CE2 et 17 CM1)

CM1-CM2 : 22 élèves avec M. Gérald Pateau dont (10 CM1 et 12 CM2)

CM2 : 28 élèves avec Mme Bernadette Chavassieux

La commune bénéficie toujours du réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficultés (RASED) pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Achat de mobilier : renouvellement du mobilier d'une classe

(suite page 8)





(suite de la page 7)

La piscine : reprise de l'activité piscine de septembre à juin au centre nautique de Lagny (le lundi après midi) pour le cycle 2.

L'étude : reprise de l'étude surveillée organisée par la Caisse des écoles pour les CE2 -CM1 et CM2 à partir du 22 septembre, encadrée par des enseignants de l'école élémentaire.

Restauration scolaire : Nouveau prestataire de service depuis le 1^{er} septembre : RGC
La commission restauration continuera de se réunir tout les trimestres.

Collégiens : accueillis au collège de secteur

les 4 arpent à Lagny sur marne.

Lycéens : Ils se répartissent suivant leurs options, dans les différents lycées de secteur : Bussy saint Georges, Lagny, Thorigny pour la plupart.

Pour la rentrée 2009-2010, il est prévu l'ouverture de l'école maternelle du Cantu et la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot. Deux phases seront nécessaires (la transformation des classes de maternelle en classe élémentaire puis la réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire).

Maryse THEAULT - Adjointe au maire, Chargée des Affaires Scolaires et de l'Enfance



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPEL

**INSCRIPTION SUR LES LISTES
ELECTORALES POUR
LES ELECTIONS 2008**

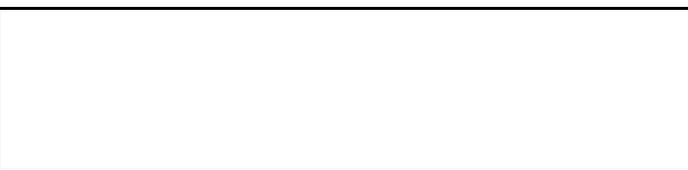
Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui ont changé de domicile, sont invitées à se présenter en mairie dès maintenant et au plus tard le mercredi 31 décembre 2008 de 9 heures à 12 heures.

Documents à fournir :
-pièce d'identité
-justificatif de domicile

*Voter est un devoir !
S'inscrire sur les listes électorales est obligatoire !*



A l'occasion du décès de monsieur Lucien POULAIN, intervenu le 15 septembre, le Maire et le Conseil d'administration du CCAS présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse Mme Yvonne POULAIN, membre du Conseil d'administration du CCAS depuis plus de 10 ans.



INFO CLAJ

BILAN ETE 2008

CONTACTS :



Carolle Fauchon
Coordinatrice Enfance/Jeunesse



Frédéric Paray
Directeur adjoint Enfance



Jonathan Cordier
Animateur Jeunesse

Centre de loisirs enfance :
☎ : 01-64-12-74-57
De 14 h à 19 h

Centre de loisirs jeunesse :
☎ : 01-60-07-96-81
Les mercredis et vacances scolaires

Nous avons recensé en moyenne, une douzaine de jeunes pendant cette période, âgés de 11 à 15 ans, dont 4 filles.

Disney, Parc Astérix, base de loisirs de Torcy, Chars à voiles à Fort-Mahon, Aquaboulevard, billard de Meaux, balade à vélo à Pontcarré et à Ferrières. Ces sorties se sont bien déroulées, les jeunes ont manifesté une envie très prononcée de les réorganiser.

Les activités tels que les tournois, les sorties à vélo, les repas autonomes, les tournois de poker et les soirées DVD se sont-elles aussi très bien déroulées.

Le projet intercommunal avec les communes d'Ely et Bussy-Saint-Georges sur le thème «<<intervilles>>», serait à réorganiser car malheureusement, celui-ci a été annulé à deux reprises (mauvais temps, problème de transport).

Les futurs projets pour cette nouvelle année seraient de travailler plus sur l'intercommunalité, en organisant différentes rencontres sportives ou culturelles (tels que des matchs de football, des sorties communes, des projets artistiques, des tournois de billard, ping-pong, et baby-foot sur la structure...), l'intercommunalité » étant un thème très vaste et permettant aux jeunes de pouvoir s'ouvrir aux autres et à d'autres milieux.

Compte rendu établi par Jonathan animateur.

A ce propos je rappelle que les jeunes ayant plus de 15 ans ne sont pas exclus du CLAJ et peuvent se mettre en relation avec Jonathan pour tous les projets qui leur tiennent à cœur.

Horaires d'ouverture :

Pendant les périodes scolaires : mercredis de 14h à 19h

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Viviane LOMAS – Adjointe au maire, chargée de la jeunesse, des sports et de la vie associative



La Ferme du Pavillon
ESPACE DU TEMPS LIBRE



CHANTELOUP-EN-BRIE

DU COTÉ DE LA VIE CITOYENNE

Vendredi 26 septembre dernier, une quinzaine de jeunes adultes ont répondu à l'invitation du comité consultatif « vie citoyenne ». Cette soirée conviviale a été agréable et riche en échanges fructueux entre les membres du comité et leurs invités. De nombreuses questions ont été posées sur les thèmes de l'emploi, des transports locaux, des loisirs ou encore des projets à venir... A l'issue de cette rencontre, deux jeunes chanteloupiens intéressés par le projet ont accepté de représenter les 18/25 ans au sein du comité. Nous saluons leur engagement. Nous souhaitons la bienvenue dans le comité à trois nouveaux membres :

-Madame Yolande Gacogne

-Messieurs Vincent Lubaki et Anthony Almeida.

Notre groupe est aujourd'hui composé de 11 personnes (6



élus et 5 non-élus) et reste à votre écoute.

Des Actions en cours

Les permanences :

Un samedi sur deux en mairie des élus municipaux se tiennent à votre disposition pour recueillir vos remarques, interrogations et propositions relatives à la vie de notre village. Ils s'engagent à vous répondre sous 15 jours.

Des projets :

La préparation, au nom du conseil municipal, d'une cérémonie d'accueil ayant pour but

de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. Ce moment convivial qui se déroulera à la salle Van Dongen est prévu pour la mi-décembre.

Mais aussi des infos : Avec le conseil municipal, le comité consultatif Vie Citoyenne s'associera à la cérémonie de commémoration du 80^e anniv de l'Armistice du 11 Novembre 1918. LA citoyenneté c'est aussi le devoir de mémoire.

Le 20 novembre sera la journée internationale des droits de l'Enfant. Notre comité se joint aux actions prévues par le centre de loisirs pour marquer cette journée.

Marie-Christine
BEAUVIRONNET

-Déléguée à la vie citoyenne



sietrem

Chanteloup en Brie

Les services ne sont pas assurés le



Ordures Ménagères

Mardi et Vendredi



Collecte Sélective

Jeudi (voir consignes de tri au dos)



Encombrants

3^o Lundi mars/juin/septembre/décembre



Déchets Toxiques

Déchetterie (voir horaires d'ouverture au dos)



Déchets Verts

Déchetterie (voir horaires d'ouverture au dos)



DEEE

Echange lors d'un nouvel achat en magasin ou apport en déchetterie (voir horaires d'ouverture au dos)



sietrem

DECHETTERIES

Chelles, Croissy Beaubourg, Noisiel, Saint Thibault des Vignes

Le SIETREM met à la disposition des PARTICULIERS résidant dans l'une des 29 communes adhérentes au SIETREM, quatre déchetteries.

Horaires d'ouverture :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAULT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & Mercredi	9h00 - 13h30	13h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	13h00 - 17h00	9h00 - 13h30
Samedi	9h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	
Dimanche		9h00 - 13h00

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAULT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & mercredi	9h00 - 13h00	15h00 - 19h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	15h00 - 19h00	9h00 - 13h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00	
Dimanche		9h00 - 13h00

Fermeture les jours fériés

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries

ZOOM SUR LA RENTRÉE DU SERVICE CULTUREL

Le service communal de la culture vous offre la possibilité de pratiquer chaque semaine votre activité préférée, musicale ou artistique. Le programme édité chaque année vous permet de vous pré-inscrire puis de confirmer votre choix le jour du Forum.

Ce fût l'effervescence samedi 6 septembre dans la salle des fêtes. L'occasion de rencontrer les professeurs mais aussi les associations sportives et de loisirs comme l'ASC, le club de football, le Dojo... qui proposent leurs activités dans un livret spécial.

Beaucoup de demandes nous sont parvenues cette année pour la guitare, le théâtre, le piano et la formation musicale. En revanche, la classe d'éveil de danse classique vient d'être fermée faute de participantes. Chaque année, nous ajustons au mieux l'offre à vos attentes, dans le respect des heures allouées au service culturel.

Nous vous informons qu'il reste des places disponibles dans les cours **d'initiation à la danse classique** : le mercredi à 14 h 45, de **poterie adulte** : le jeudi à 18 h 30, **d'aquarelle** : le lundi à 14 h et **d'arts plastiques** : le mercredi à 16 h et 17 h 15.

Yves BUTEAU - Service Culturel

ECOLE DE MUSIQUE

Bienvenue à Guillaume Ruscon !

Guitariste du Duo Torriade, Guillaume Ruscon rejoint cette année l'école de musique de Chanteloup. Premier prix de la ville de Paris en 2000, il enseigne au collège de Crécy-la-Chapelle et reprend la classe de Philippe Baron. Nous lui souhaitons ainsi qu'à nos élèves une très bonne rentrée musicale.

Les cours ont lieu le mercredi dans la ferme du pavillon.



Les chiffres clés du service culturel :

1 école de musique
1 atelier de poterie

12 activités proposées
9 enseignants spécialisés

Permanences : accueil du public aux heures d'ouverture de la Mairie, le lundi jusqu'à 19h

Contactez Yves au 01 64 12 74 54
par courriel : culture-chanteloup.e.b@wanadoo.fr

AGENDA

CONCERT CHORALE
Lundi 27 Octobre

SALON DU LIVRE
Dimanche 23 Novembre
Histoires d'Africasie

MARCHE DE NOEL
Samedi 6 et Dimanche 7 Décembre



Service Culturel
01 64 12 74 54
mairie-chanteloup-en-brie.fr



PATRIMOINE : RETOUR A FONTENELLE



Le parc du château était ouvert au public pour la deuxième année consécutive, dimanche 21 septembre, à l'occasion des journées du patrimoine. 230 visiteurs ont profité de cette belle journée de fin d'été pour découvrir l'histoire de ce lieu calme et hors du temps.

En 1887 M. Claude Henri Cartier et Mme Marguerite Blazy achètent le Château et réalisent d'importants aménagements.

C'est dans cette remarquable demeure familiale, édifiée sur une base Renaissance, que naît le photographe Henri-Cartier Bresson en 1908.

Ouverture d'un nouvel EHPAD à l'horizon 2010

L'Œuvre de l'Hospitalité Familiale acquiert le domaine de Fontenelle en 1936 et l'utilise comme maison de retraite. Elle gère aujourd'hui soixante dix lits, répartis entre le château et les anciennes dépendances transformées en hébergements.

Un nouveau bâtiment aux normes Haute Qualité Environnementale est en projet. Les plans du futur établissement d'accueil des personnes âgées dépendantes étaient présentés pour la première fois lors de cette journée.

Des logements pour les personnels soignants seront réalisés dans les communs et le château conservera probablement une fonction médico-sociale. Une centaine de lits seront disponibles dans la nouvelle structure.

Un environnement préservé

Site naturel et de caractère situé dans une propriété de 35 hectares, le domaine du Château de Fontenelle vient d'être classé en " zone verte ", il ne pourra donc faire l'objet d'aucune construction supplémentaire une garantie pour la tranquillité et la qualité de vie des habitants.

Yves BUTEAU - Service Culturel



Les virades de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose

La "matinée sportive" organisée dans le cadre des virades de l'espoir afin de récolter des fonds pour l'association vaincre la mucoviscidose a rencontré moins de succès que l'année dernière. Il est vrai que la campagne pour les élections municipales est finie mais la maladie, elle, est toujours là, et atteint toujours autant d'enfants. Il aurait suffi de lancer quelques boules sur la cible, de marquer quelques "paniers" ou de mesurer sa force au tir à la corde pour aider à la recherche, à soulager les enfants malades et à donner un peu d'espoir à leurs parents. Mais les chanteloupiens, ce matin ensolleillé du 28 septembre, avaient sans doute des préoccupations plus importantes. Merci aux bénévoles qui ont offert leur temps et leur bonne humeur. Merci aux volontaires qui ont participé à "l'étoile" et qui sont allés à pied jusqu'à Bussy rejoints par des marcheurs de 17 communes environnantes, donnant leur souffle pour vaincre la mucoviscidose.

Martine BERNADAT - Adjointe au maire, Chargée de la Culture



C'est reparti !

La saison 2008-2009 a recommencé de bien belle manière puisque le 20 septembre dernier le V.F.F. a remporté ses trois premiers matchs.

Les anciens avec ses trois vétérans de Chanteloup ont dominé largement le club de Portugais de Plessis Placy 6 à 0, les 15 ans avec également 3 Chanteloupiens ont écrasé l'équipe de Pomponne 10 à 0, en jouant à 10 joueurs. Nous profitons de cet

encart pour appeler les Chanteloupiens nés en 1994 et 1993 à rejoindre cette équipe. Il est dommage que certains aillent défendre le club de Lagny alors que nous avons de quoi les accueillir.

Pour clôturer cette bonne journée, nos seniors sont allés gagner à Lognes 4 à 0. Une belle victoire prometteuse ou nos 7 seniors n'étaient tous pas présents sur le terrain. Notre club a cette saison le plaisir de voir revenir d'anciens joueurs ayant évolué en petite catégorie chez nous. Ils retrouvent ainsi le club de leur village quelques années plus tard pour défendre nos couleurs en seniors.

Avec cela, il faut rajouter nos 5 dirigeants, 5 13 ans, 3 poussins et 2 débutants ce qui porte le nombre de licenciés de la commune à 29 soit 10 de plus que l'année dernière.

Le manque principal est en 15 ans et encadrement dirigeant. Venez nous rejoindre.



Le Président
Pascal Boulaire



LA CREPERIE A OUVERT SES PORTES !

C'est officiel ! Si vous avez manqué les panneaux aux entrées de la commune, les annonces sur le site de la mairie et le bouche à oreille, sachez que depuis le 19 septembre il est possible d'aller manger une crêpe, une salade ou une grillade à Chanteloup-en-Brie. Gageons que nombre d'entre vous irez faire un tour dans ce qui fût le « Relais de Fontenelle » devenu aujourd'hui les 4 Loups. Ce lieu entièrement relooké par David et Gaëlle Bouvier nous avons pu le découvrir en avant-première lors d'une sympathique soirée d'inauguration.

RESEAU ONCOVAL

Association Loi 1901 déclarée au Journal Officiel du 14 juillet 2001

La prise en charge du cancer à domicile



Le réseau de Cancérologie ONCOVAL, association Loi 1901, financé par la Sécurité Sociale a été créé en 2001 pour améliorer la continuité des soins des personnes adultes atteintes de pathologie cancéreuse.

Ce dispositif repose sur une cellule de coordination chargée de coordonner et d'organiser la prise en charge en ville en lien avec les professionnels habituels du malade.

Le réseau Oncoval propose actuellement :

- Une évaluation médicale et infirmière afin d'organiser le retour et/ou le maintien du patient à domicile. Cette évaluation est suivie de la coordination des professionnels qui interviendront au domicile.
- Un soutien psychologique des patients eux-mêmes et/ou de leur entourage (famille, aidants, etc) par des psychologues ayant signé une convention avec le réseau.

LA REPONSE DE VEOLIA

Suite aux interrogations suscitées par l'augmentation des tarifs d'eau, la société Veolia nous a adressé le courrier suivant. Le détail de la redevance est consultable sur le site de la mairie : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

Cher client,

Suite à des demandes de renseignements complémentaires de la part de certains clients, nous souhaitons vous apporter plus de précisions sur la facture émise le 20 Août 2008.

Cette facture, d'un montant exceptionnellement élevé, porte sur votre consommation du 1^{er} semestre 2008 et sur la régularisation de la redevance d'assainissement sur le volume consommé au cours du 2^{ème} semestre 2007 (Facture erronée du 17/12/2007).

Nous précisons que la Société SAUR est fermière de la distribution de l'eau potable et la société SFDE (Groupe Veolia Eau) a reçu délégation de la **Communauté de Communes Marne et Gondoire** pour l'exploitation du réseau d'assainissement communal et du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne la Vallée (SIAM)** pour le transport et le traitement des eaux usées à l'usine de Saint Thibault des Vignes.

Pour simplifier la facturation, la SFDE a demandé à la SAUR de facturer les parts assainissement en même temps que la facture d'eau.

Suite à une erreur, les tarifs liés à l'épuration des eaux usées n'ont pas été appliqués sur votre facture de décembre 2007.

Nous avons donc été amenés à régulariser la situation de votre compte sur la facture du 20 Août 2008 de la manière suivante :

- Annulation des montants partiels facturés en décembre 2007.
- Reprise de l'intégralité des montants qui devaient être appliqués sur la même période.

Pour une meilleure compréhension, nous vous communiquons le détail de la redevance assainissement globale pour les trois périodes allant du 1^{er} semestre 2007 au 1^{er} semestre 2008.

Nous espérons ainsi avoir répondu à votre attente et nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le désagrément occasionné.

Nous vous prions d'agréer, cher client, l'expression de notre considération distinguée.

Le Service Clientèle



Vente de chrysanthèmes au CAT La Grange au Bois

Comme chaque année pour la Toussaint, l'atelier horticulture organise une vente de chrysanthèmes.

Un large choix de variétés et coloris sera proposé au public, ainsi que des plantes bisannuelles (pensées, pâquerettes, myosotis..) pour fleurir massif et jardinières.

Le CAT est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h.

**Renseignements au
01 60 94 23 11
ESAT « La Grange au
B o i s »
24 bis, Avenue Raymond
Poincaré
77400 LAGNY SUR
MARNE**

LES ENCOMBRANTS KESAKO ?

La collecte des « encombrants » passe par le respect de certaines règles élémentaires, à commencer par leur mode de présentation :

-ils doivent être présentés en vrac au même endroits que les ordures ménagères habituelles.

-Sont acceptés : les produits encombrants qui, en raison de leur volume ou leur poids ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage tels que les meubles et mobiliers divers, la literie (matelas, sommier...) dont le poids n'excède pas 25 kg.

-Sont refusés : les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale, et notamment les déchets d'emballage, les pièces de véhicules (même si présentées en éléments séparés), les déblais et gravats décombres et débris provenant des particuliers ou des travaux publics, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les ferrailles lourdes les détritiques et objets ménagers qui, par leurs dimensions, poids ou leurs caractères dangereux, interdit toute manipulation par le personnel de déchargement tels que les déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques (batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants ...).

ÉTAT CIVIL



**Nous leurs souhaitons
nos vœux de bonheur :**

Jean-Christian et Nathalie **TISNE-JOUBERT**
le 06 septembre 2008

Ils nous ont quittés :

PRUVOT Renée..... 18 juin 2008
BUAULT Andrée..... 06 juillet 2008
BALÇON Fernande..... 16 juillet 2008
BERNIER Nina..... 16 juillet 2008
LANGLOIS Paulette..... 22 août 2008
JOURET Jacqueline..... 18 septembre 2008
KHAM May..... 24 septembre 2008
POULAIN Lucien..... 15 septembre 2008

**Nous leurs souhaitons
la bienvenue :**



LEROY Claire 19 juin 2008
DECORSE Antoine..... 07 juillet 2008
SEM - - MOREL Sethy 16 juillet 2008
MORIN Lilou..... 23 juillet 2008
DIREZ - DUBOIS Océane 25 juillet 2008
GADEYNE Lilou..... 14 août 2008
LE PROVOST Arthur..... 27 août 2008
MAIRE Nathaël..... 28 août 2008
CALMON Léna..... 09 septembre 2008

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :
Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
0 800 05 41 41.
La Croix Rouge écoute
0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.
Fil santé jeunes : 0 800 235 236.

Encombrants



Lundi 16 mars 2009
Lundi 15 juin 2009

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !

PHARMACIE

avenue de la Jonchère

01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :

Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :
Les samedis après-midi, dimanches
et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30

SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



Les 4 Loups
Crêperie - Salades - Grill
Parking assuré

Tél. 01 64 30 38 74

37, avenue de la Jonchère - 77600 Chanteloup-en-Brie
RCS Meaux 505 409 748



Sur rendez-vous

Contactez : Vanessa
Esthéticienne diplômée

06 61 89 33 36



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
de colis et de recommandés,
vente de timbres...

60 bis, avenue de la Jonchère
01 60 31 15 09

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants

Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

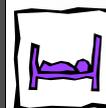


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



Coiffure
Clara Andrade professionnel

L'ORÉAL
PARIS

43, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE
Tél. : 01 60 31 06 02
06 76 21 75 67

E-mail : contact@clara-andrade-coiffure.fr
www.clara-andrade-coiffure.fr

avec ou sans rendez-vous - du lundi au samedi sans interruption

SARL APC MARTIAL

Artisan Plombier Chauffagiste

19, avenue du Bois de Chigny

Tél. : 01-64-02-87-29.

Port. : 06-33-42-11-06.



Spa Dolce Vita

Votre Pause Polysensorielle

Découvrez une Nouvelle génération
de soins SPA Multi-sensoriels
pour le corps et l'esprit

Tél. : 01.64.12.52.95

www.spa-dolcevita.fr

43 avenue de la Jonchère 77600 Chanteloup en Brie

Exposition de maquettes les 27&28 septembre

Comme le monde est petit : L'association CMC, Chanteloup Maquettes Club organise tous les deux ans -depuis la création du Club en 2000- une exposition de maquettes dans la salle des fêtes Van Dongen. Cette manifestation a attiré cette année 21 clubs et une trentaine d'exposants. On a pu y admirer la tendance en matière de customisation de maquettes : Le style « Kustom ». Ce tuning venu des Etats-Unis fait la part belle aux chromes, aux moteurs rutilants et aux peintures tantôt « flashy » tantôt classiques. Mais ce n'est pas tout. Car si la vague US a belle et bien déferlé sur ce petit monde d'amateurs, on trouve toujours quelques irréductibles du diorama, cette mise en situation voire reconstitution d'évènements sportifs. On passait ainsi de la scène de ravitaillement de Nascar à la spéciale de rallye en un clin d'œil. Œil qu'il faut avoir en bonne santé d'ailleurs, car au CMC on aime le 1/24e !



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi :
17 heures à 19 heures
Mercredi :
09 h 30 à 12 heures
14 heures à 17 heures
Vendredi :
09 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
09 h 30 à 12 heures
Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
**Cabinet du Maire
et urbanisme :** 01-64-12-74-52



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON

(Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
Marcel Oulès.

Comité de rédaction et conception : Pierrette
Munier,
Maryse Théault,

Coordination :
Stéphane Jahan
Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr